RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT DE BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260603-202607CCAS-DE

Conseil d'Administration du CCAS
Délibération n°2026/07

03. Secours aux familles

Nombre de Membres en exercice : 14 **Présents : 10** **Votants : 10**

L'an deux mille vingt-six, le 3 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 27 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur Yann MONBEL, maire,
Madame GODOC Morgane, adjointe au maire,
Monsieur LAURENT Mathieu, conseiller délégué,
Madame GAUTHIER Enora, membre du conseil,
Madame KERVERN Laurence, Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Madame COULOIGNIER Anne-Claude, Madame BERTHOU Sophie, Madame ULVOAS Delphine, Madame MERRIEN Marie-Claire, membres non élus.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame QUEFFELEC Agathe, conseillère déléguée,
Madame LECANON Valérie, Madame ORCIL Maëla membres du conseil,
Madame MENEZ Odile, membre non élu.

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Le conseil d'administration,
Après avoir eu connaissance d'une demande formulée par Madame PENNEC Anne-Claire, famille d'accueil concernant un enfant scolarisé à l'école de Saint-Urbain,

Décide à l'unanimité,

- **Le remboursement de la différence du Quotient familial et le tarif extérieur appliqué par le SIVURIC, à la Commune de Saint-Urbain pour un montant maximum de 400,00 €.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 9 juin 2026.

Le Maire, *La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL *Morgane GODOC*